

# Communiqué de presse

CASABLANCA, LE 27 AVRIL 2026

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Sanlam Maroc s'est tenue le 24 avril 2026 au siège social, 216 Boulevard Zerktouni – Casablanca.

Après avoir passé en revue l'activité de la Compagnie durant l'année 2025, l'Assemblée Générale a approuvé le rapport de gestion du Conseil d'Administration, les rapports des commissaires aux comptes et a donné quitus aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice 2025.

L'Assemblée Générale a également approuvé les états de synthèse arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés dans le rapport des commissaires aux comptes.

Les comptes sociaux et consolidés de Sanlam Maroc, audités et arrêtés au 31 décembre 2025, ainsi que les rapports des commissaires aux comptes, tels qu'ils ont été publiés dans le support digital « Médias24 » du 24 mars 2026, et sur le site de la Compagnie n'ont fait l'objet d'aucune modification ou amendement.

L'Assemblée Générale a voté l'ensemble des résolutions proposées par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée a décidé de distribuer un dividende de 98 dirhams par action proposé par le Conseil d'Administration.

La date de paiement des dividendes a été fixée à partir du mois de juillet 2026.